

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Ressources Humaines
et des Moyens
Bureau des Ressources Humaines et du Budget
Section Formation - Concours

Perpignan, le 2 mai 2007

Arrêté n° du

Affaire suivie par: Mme Roselyne ESTELLA

☎ : 04.68.51.68.90 ☎ : 04.68.51.68.92

**relatif à la commission de surveillance de
l'examen professionnel pour l'accès au grade
d'attaché principal d'administration de
l'intérieur et de l'outre-mer – session 2007**

**Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu la loi n083-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n084-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n02005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés administration et à certains corps analogues;

Vu le décret n02006-1779 du 23 décembre 2006 relatif à la création du corps des attachés d'administration du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 février 2007 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

Vu l'arrêté du 22 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté n°2019 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attache principal de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2007

Sur proposition du Secrétaire Général suppléant de la préfecture des Pyrénées-Orientales

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Il est institué à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, session 2007, une commission de surveillance chargée de l'organisation matérielle, du contrôle et de la discipline dans les salles d'examen dont la composition est fixée comme suit :

Président :

- M. Jean-Pierre GUISET, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Membres :

- M. Robert ROUX, chef du Bureau des Ressources Humaines et du Budget,
- Mme Roselyne ESTELLA,
-

fonctionnaires de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général suppléant de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général suppléant

Didier SALVI